

Adrien-Gamache	Jason-Yves Caron-Michaud	Gérard-Filion	Ida Francœur
André-Laurendeau	Jean Beaulieu	Guillaume-Vignal	ABSENT
Antoine-Brossard	Reine Bombo	Hubert-Perron	Rezika Ikene
Armand-Racicot	Emmanuelle Ghersi	Jacques-Ouellette	Bianca-Marie Hoyle
Bel-Essor	Nicolas Brosseau	Jacques-Rousseau	Guylaine Charron
Bourgeois-Champagnat	Sheila Ellien	Joseph-De Sérigny	À VENIR
Carillon	ABSENT	Lajeunesse	Étienne Patenaude
Charles-Bruneau	Fernand Wong	Laurent-Benoît	À VENIR
Charles-LeMoynes	ABSENT	Lionel-Groulx	ABSENT
Christ-Roi	Nicola Grenon	Marie-Victorin (Brossard)	Céline Morellon
Curé-Lequin	Éric Gendron	Marie-Victorin (Longueuil)	ABSENT
D'Iberville	Marc-André Lambert	Maurice-L.-Duplessis	Marie Legault
De La Mosaïque	Danny Hill	Mgr.A.-M.-Parent	Véronique Neuville
De la Rose-des-Vents	Angélique Paquette	Monseigneur-Forget	Francis Rodrigue
De Maricourt	Stéphane Riopel	Paul Chagnon	ABSENT
De Normandie	Simon Morin	Paul-De Maricourt	Valérie Bourgie
Des Mille-Fleurs	Philippe Duhaime	Pierre-D'Iberville	Sarra Atti
Des Petits Explorateurs	Nessrinn Elayoubi	Pierre-Laporte	Soizic Blanchard
Des Quatre-Saisons	Stéphanie Dugas	Préville	ABSENT
Des Saints-Anges	ABSENT	Rabeau	Ann-Marie Ryan
Du Jardin-Bienville	ABSENT	Sainte-Claire (Brossard)	Sorel Lorence Kanghem
Du Tournesol	ABSENT	Sainte-Claire (Longueuil)	Olivier Bourreau
Marcelle-Gauvreau	ABSENT	Saint-Jean-Baptiste	Madoussou Ouattara
Éi de Greenfield Park	Hélène Garon	Saint-Joseph	Julien Archambault
Éi du Vieux-Longueuil	Stéphane Meikle	Saint-Jude	AUCUN
Éi Lucille-Teasdale	ABSENT	Saint-Laurent	Olivier Coulombe
Éc. Prim. à voc. sportive	Claudiel Picard-Roy	Saint-Romain	ABSENT
Éc. rég. du Vent-Nouv.	AUCUN	Samuel-De Champlain	Abdelhakim Ouaz
Éc. sec. de l'Agora	AUCUN	Tourterelle	ABSENT
École secondaire Saint-Edmond	À VENIR	Personnel	
École spécialisée des Remparts	AUCUN	Secrétaire administrative	Geneviève Brochu
Félix-Leclerc	Yohan Botbol (s)	Autres participants	
Gaétan-Boucher	Brigitte Baraby-Larose (s)	Directeur général adjoint	Marc-André Petit
Gentilly	ABSENT	Directeur du Service de l'organisation et du transport scolaire	Patrick Cavanagh
George-Étienne-Cartier	Maryse Villeneuve		
Georges-P. Vanier	Sylvain Pouliot		

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE/CONSTATATION DU QUORUM

L'ouverture de l'assemblée se fait à 19 h 25, le quorum est constaté.

2. PAROLE À LA PRÉSIDENTE SORTANTE / MOT DE BIENVENUE

La présidente M^{me} Francoeur, souhaite la bienvenue aux représentants. Elle annonce que la formation que devait offrir la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) à la présente rencontre du comité de parents doit être reportée à une date ultérieure pour des raisons d'éthique. Les représentants seront consultés pour revoir l'offre de formation.

Deux dossiers seront présentés par la direction générale de la CSMV.

La CSMV a offert un ordinateur portable à la secrétaire d'assemblée et un iPad à la présidente du CP à leur frais, en raison d'un imbroglio survenu à la fin de l'année scolaire dernière. Les appareils demeureront la propriété du comité de parents de la CSMV.

La présidente souligne également qu'un conseiller pédagogique viendra répondre aux questions et interrogations des représentants, relativement aux cours d'éducation à la sexualité, dans une prochaine rencontre.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution N°CP-20181029-01

Sous la proposition de M. Jean Beaulieu, appuyé par M. Nicola Grenon, l'ordre du jour est adopté avec les modifications suivantes :

- Ajout de point 6.3 *Déplacement de la rencontre de janvier*
- Ajout du point 10 *Projet centre-ville de Longueuil*
- Décalage des autres points.

Adoptée à l'unanimité

4. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CSMV

Le directeur général adjoint M. Marc-André Petit présente les points de la direction générale en remplacement de M^{me} Sylvie Caron. Il est accompagné du directeur du Service de l'organisation et du transport scolaire, M. Patrick Cavanagh. La période de questions sera écourtée.

4.1 POS-Secteur Sacré-Cœur

La direction générale de la CSMV consulte les différentes instances relativement à un projet de construction d'école dans le secteur Sacré-Cœur, à Longueuil. La CSMV a effectivement reçu l'autorisation du MÉES de construire une nouvelle école de 28 locaux (quatre locaux pour le préscolaire et 24 pour le primaire) pour une ouverture prévue en 2021, sur le terrain du Centre de formation professionnelle Charlotte-Tassé. Il s'agirait donc d'une école primaire. Une seconde consultation est planifiée plus tard cet automne, relativement au POS-Vieux Greenfield Park-LeMoyne.

Les représentants sont amenés à réfléchir sur les deux hypothèses présentées :

- a. Déménagement de l'école Adrien-Gamache dans une nouvelle bâtisse et ouverture d'une école à projet pédagogique particulier dans l'immeuble laissé vacant ;

b. Ouverture d'une école de secteur dans la nouvelle bâtisse.

Selon l'échéancier de présentation de la CSMV, le comité de parents doit rendre une recommandation à sa rencontre du 17 décembre pour ainsi permettre l'adoption d'une décision par le Conseil des commissaires de la CSMV le 22 janvier 2019.

La représentante de l'école Saint-Jean-Baptiste demande si l'hypothèse A impliquera un redécoupage. La direction générale précise qu'il y aura redécoupage peu importe l'hypothèse retenue.

La représentante de l'école Rabeau s'informe si la CSMV prévoit déjà l'ajout de classes pour des groupes de prématernelle 4 ans, relativement à la promesse du nouveau gouvernement caquiste qui souhaiterait augmenter l'offre de prématernelles 4 ans. La CSMV spécifie qu'elle a reçu l'autorisation de construire une école « 4-24 » (4 classes préscolaires, 24 classes primaires) et ne peut en construire plus. Par contre, elle soulève qu'une rencontre est prévue avec le MÉES en novembre pour discuter de différents sujets portant sur la construction de nouvelles écoles. La CSMV suit le dossier de près. Le nouveau ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge, s'est avancé en disant que les subventions (pour la construction de nouvelles écoles et l'ouverture de nouvelles classes) viendront avec les annonces, en temps et lieu. La CSMV émet notamment le souhait d'obtenir des autorisations de construction plus rapidement.

Le représentant de l'école Lajeunesse demande si la CSMV a déjà réfléchi sur le développement d'un projet pédagogique particulier (PPP) qui s'adresserait spécifiquement pour les élèves de milieu défavorisé. La CSMV consultera la population du secteur lors de sa consultation de l'automne prochain.

Le représentant de l'école Adrien-Gamache questionne la CSMV sur le fait qu'il n'y ait pas de classe de maternelle 4 ans à l'école Adrien-Gamache, qui a pourtant un indice de milieu socio-économique (IMSE) 10. C'est le MÉES qui fait l'octroi des autorisations pour l'ouverture de maternelle 4 ans.

Advenant que l'hypothèse A soit retenu, on se questionne sur l'impact de déménager les élèves. La CSMV soutient que des discussions ont déjà eu lieu avec les intervenants de l'école Adrien-Gamache et que d'autres sont encore à prévoir. Tous les intervenants sont d'avis que peu importe l'hypothèse retenue, il faudra axer sur l'environnement communautaire.

Le représentant de l'école Saint-Laurent demande la possibilité d'avoir plus d'information sur le secteur, comme les informations démographiques, afin de pouvoir prendre une décision plus éclairée. Il se demande aussi si cela réglerait le problème de surpopulation du secteur.

La représentante de l'école Paul-De Maricourt demande s'il y a d'autres PPP dans le secteur. On cite l'École internationale du Vieux-Longueuil, l'école alternative Des Petits-Explorateurs, l'École internationale de Greenfield Park et l'école Félix-Leclerc (vocation musicale).

4.2 Calendriers scolaires 2019-2020

Le directeur du Service de l'organisation et du transport scolaire, M. Patrick Cavanagh présente le point. Les calendriers des écoles aux adultes sont présentés à titre indicatif.

La représentante de l'École internationale Greenfield Park s'informe si la semaine de relâche se tient en même temps que celle de la Commission scolaire de Montréal (CSDM). La CSMV répond

qu'une consultation est faite entre les différentes commissions scolaires de la Rive-Sud, mais pas avec celles de Montréal.

Plusieurs représentants, de même que la direction générale de la CSMV, considèrent important de vérifier que la semaine de relâche ne se tiennent pas en même temps que celle de la CSDM, entre autres pour ne pas embourber les commerces ou centres d'activités.

Le représentant de l'école André-Laurendeau demande pourquoi on retrouve deux journées pédagogiques en plein milieu de la semaine, une en septembre et une en janvier. Il s'agit de journées pédagogiques permettant le passage primaire-secondaire.

On se demande si les journées pédagogiques en août ne pourraient pas être déplacées pour éviter d'avoir la première journée d'école un vendredi, d'autant plus que le lundi suivant, le 2 septembre, est un jour férié. On est d'avis que ça devient compliquer pour la rentrée progressive des petits de la maternelle, notamment. Ces journées pédagogiques de début d'année et de fin d'année sont conventionnées selon l'entente locale de la convention collective des enseignants de la CSMV. Les journées sont calculées tout en ayant conscience de terminer les classes au plus tard le 23 juin.

Les journées pédagogiques des 14-15 novembre et des 14-17 février sont conventionnées également. Celles-ci coïncident avec les fins d'étape, et permettent la tenue de rencontres de parents.

On demande à la CSMV s'il serait envisageable d'inclure une semaine de relâche en novembre. La direction soutient que cela serait à discuter avec les différentes instances, notamment syndicales, mais non impossible.

Selon le document de présentation de dossier de la CSMV, les projets de calendriers scolaires 2019-2020 sont présentés en tenant compte des dispositions prévues aux clauses 8-4.01 et 8-4.02 de la convention collective du personnel enseignant :

8-4.01 (clause nationale) :

- *L'année de travail du personnel enseignant comporte 200 jours de travail distribués du 1^{er} septembre au 30 juin suivant à moins d'entente différente entre la Commission scolaire et le syndicat;*

8-4.02 (entente locale entrant en application le 1^{er} juillet 2018) :

- *Le début de l'année de travail s'effectue en août pour un maximum de 5 jours ouvrables. Cependant, en cas d'impossibilité de respecter les alinéas suivants de la présente clause et afin d'éviter que la dernière journée de classe se situe après le 24 juin, le début de l'année de travail pourrait comporter jusqu'à 7 jours en août;*
- *Au moins 14 journées consécutives de congé pour les fêtes de Noël et du Nouvel An étant convenu que la dernière journée ouvrable avant ledit congé se situe au plus tard le 23 décembre;*
- *4 journées pédagogiques en début d'année de travail et avant la rentrée des élèves;*
- *3 journées pédagogiques après la dernière journée de présence des élève prévue au calendrier scolaire;*
- *2 journées pédagogiques mobiles déterminées par l'école;*
- *1 bloc de 2 journées consécutives placé dans la première moitié de l'année scolaire et un autre bloc de deux journées consécutives placé dans la deuxième moitié de l'année scolaire;*
- *2 journées supplémentaires pour pallier aux situations imprévues entraînant la fermeture d'une école ou la tenue d'élections : à défaut de fermeture ou d'une élection, après le 1^{er} avril,*

une de ces deux journées peut être fixée à une date déterminée par l'école. À compter du 15 avril, les journées non-utilisées seront fixées aux dates déterminées par l'école;

- *Les journées pédagogiques mobiles à être déterminées par l'école et les journées résultantes de la non-fermeture de l'école ne peuvent être juxtaposées aux blocs de journées pédagogiques déjà prévues au calendrier scolaire.*

Parmi les 20 journées pédagogiques, il reste donc à distribuer dans le calendrier scolaire 9 journées.

5. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS (QUESTIONS POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE)

Des informations sur la différence entre les dîneurs et les élèves inscrits au SDG à temps plein (matin, midi, pm) sont demandées. Le MÉES subventionne les élèves réguliers ou sporadiques. Les élèves dîneurs ne sont pas subventionnés, les parents paient 2,50 \$ par jour pour ce service. Le ratio d'élèves dîneurs est différent selon qu'ils soient accompagnés d'un surveillant ou d'un éducateur en SDG. Le ratio est de 35 élèves par surveillant et de 20 élèves par éducateur. On précise également qu'il n'y a pas de distinction de ratio selon l'âge.

La représentante de l'école Gaétan-Boucher soulève le paradoxe du ratio plus élevé pour une surveillante que pour une éducatrice et se questionne sur la qualité du service. La direction générale précise que c'est à chaque école d'organiser son service de garde et ses ratios.

Les représentants échangent sur l'utilisation des micro-ondes dans leur milieu.

On demande à CSMV si elle connaît le nombre d'enfants qui retournent dîner à la maison. L'information sera donnée à la prochaine rencontre.

Un dîneur qui participe à une activité parascolaire doit payer le diner, sauf s'il est désinscrit.

Une photo de groupe est prise pendant la pause.

6. PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 15 OCTOBRE 2018

6.1 Adoption du procès-verbal

Quelques erreurs sont soulevées et corrigées.

Résolution N°CP-20181029-02

Sous la proposition de M. Olivier Bourreau, appuyé par M. Sylvain Pouliot, le procès-verbal du 15 octobre 2018 est adopté.

Adoptée à l'unanimité

6.2 Suivis des procès-verbaux

Il n'y a pas de suivi.

6.3 Déplacement de la rencontre de janvier

Pour permettre le nombre de rencontres nécessaires pour l'adoption des dossiers présentés par la CSMV, un amendement au calendrier des rencontres est proposé. On propose de devancer la rencontre prévue le 21 janvier au 14 janvier 2019.

Le vote est demandé. Représentants en faveur de tenir la rencontre le lundi 14 janvier : pour : 37, contre : 1. Représentants en faveur de tenir la rencontre le jeudi 10 janvier : pour : 5.

Selon un vote majoritaire, la rencontre du lundi 21 janvier est devancée au lundi 14 janvier 2019.

7. CONSULTATION DES CÉ

Afin de permettre une consultation globale de tous les CÉ, des formulaires Web seront envoyés dans le suivi pour les différents points.

7.1 Déglacement des cours d'école

On demande aux représentants de répondre au formulaire Web qui sera transmis dans le courriel de suivi. On aimerait savoir quelles directives les directions d'école ont reçues relativement au déglacement des cours d'école, quels moyens sont mis à leur disposition ou comment entendent-ils réagir s'il y a verglas.

Les directives actuelles prévoient le déneigement des entrées de service. Ce serait aux directions d'école de contacter les ressources matérielles de la CSMV pour louer la machinerie nécessaire pour déglacer les cours et ce serait la CSMV qui paie la facture de cette location.

On questionne l'exécutif sur ce qui sera fait avec les résultats. L'exécutif voudrait faire état de la situation à la direction générale et émettre des recommandations.

Un représentant demande s'il ne serait pas possible de prendre connaissance de la procédure de la CSMV et de l'amender. L'exécutif répond négativement puisque le CP n'est que consultatif, mais il peut cependant faire des recommandations.

7.2 Locaux polyvalents

Le MÉES a demandé à la CSMV d'établir le nombre de locaux polyvalents et leur utilité. La CSMV n'a pas de dossier faisant état de la situation de ces locaux. Les représentants recevront un formulaire Web pour questionner leur direction sur les locaux polyvalents et leur utilisation.

8. COMITÉ CULTUREL

L'exécutif offre la possibilité à n'importe quel représentant du CP de se présenter au Comité culturel de la CSMV. C'est M^{me} Tyna Phaneuf qui était représentante du CP l'an dernier. Les intéressés sont priés d'envoyer leur candidature à l'exécutif.

9. BILAN ET BUDGET DU COMITÉ DE PARENTS

9.1 Présentation et adoption du bilan 2017-2018

Le trésorier M. Olivier Bourreau présente le bilan financier 2017-2018. On se questionne sur le surplus réalisé qui retourne à la CSMV.

Résolution N°CP-20191029-03

Sous la proposition de M. Nicola Grenon, appuyé par Jason Caron-Michaud, le bilan 2017-2018 du comité de parents de la CSMV est adopté.

Adoptée à l'unanimité

Bilan CP CSMV 2017-2018		
Poste	Prévu	Réel
Per capita (70 ¢ - 1,3 %)	23 193,80 \$	23 193,00 \$
Remboursement transports	(6 075,00 \$)	(5 363,83 \$)
Remboursement gardiennage	(1 350,00 \$)	Inclus
Secrétariat administratif*	(6 050,00 \$)	(6 215,96 \$)
Reprographie	(500,00 \$)	(577,83 \$)
Formations	(2 000,00 \$)	(2 672,99 \$)
Collations	(500,00 \$)	(318,93 \$)
Congrès FCPQ	(3 750,00 \$)	-
Transport FCPQ	(200,00 \$)	-
Prix reconnaissance (engagement/réussite)	(150,00 \$)	(100,00 \$)
Divers	(150,00 \$)	-
Réserve	2 468,80 \$	7 943,46 \$

*Augmentation de 350 \$

9.2 Présentation et adoption du budget 2018-2019

Une modification au budget 2018-2019 est apportée par le trésorier, M. Olivier Bourreau. En effet, l'objet « Achat Ordinateurs Secrétaire + Présidence » doit être retiré et le montant associé « 816,67 \$ » s'ajoute au total (1 416,03 \$ + 816,67 \$ = 2 232,70 \$). Cette modification est réalisée en raison de l'offre de matériel informatique par la CSMV comme indiqué en ouverture d'assemblée. Le trésorier précise que l'entretien des outils informatiques sera également fourni par la CSMV.

Dans ce budget, l'exécutif du CP propose l'achat d'un téléphone pour la présidence avec un montant associé de 600 \$. L'exécutif demande l'approbation de cet achat aux représentants pour ensuite être en mesure de négocier un appareil avec la CSMV. Les représentants accordent cette

demande. Une politique d'utilisation d'outils électroniques sera élaborée par la présidente, M^{me} Ida Francoeur.

L'exécutif propose d'offrir un buffet aux représentants avant la rencontre de décembre, pour Noël. Il aimerait aussi planifier un repas à la nouvelle école hôtelière de la CSMV.

On rappelle que les surplus du comité de parents retournent au MÉES.

Un représentant propose que la valeur des prix reconnaissance soit augmentée. La présidente affirme que ce n'est pas nécessaire puisque le CP offre des certificats-cadeaux qui leur sont offerts par différents fournisseurs.

L'hébergement est inclus dans le prix du congrès FCPQ.

On rappelle aux représentants qui se déplacent en autobus pour venir aux rencontres de conserver leurs pièces justificatives pour se faire rembourser.

Budget CP CSMV 2018-2019				
Poste	Quantité	Débit	Crédit	Solde
Per capita (70 ¢ - 1,3 %)	34 261		0,7000 \$	23 982,70 \$
Remboursement transports	9	650,00 \$		(5 850,00 \$)
Remboursement gardiennage	9	100,00 \$		(900,00 \$)
Secrétariat (550 \$ + charges employeur)	10	630,00 \$		(6 300,00 \$)
Reprographie	1	600,00 \$		(600,00 \$)
Formations	1	2 750,00 \$		(2 750,00 \$)
Collations	1	500,00 \$		(500,00 \$)
Congrès FCPQ	10	375,00 \$		(3 750,00 \$)
Transport FCPQ	1	200,00 \$		(200,00 \$)
Prix reconnaissance (engagement/réussite)	1	150,00 \$		(150,00 \$)
Téléphone + abonnement pour Présidence	1	600,00 \$		(600,00 \$)
Divers	1	150,00 \$		(150,00 \$)
			Réserve	2 232,70 \$

Nous rembourserons les billets d'autobus sur présentation desdits billets. Ils devront être datés du jour de la réunion.

Résolution N°CP-20191029-04

Sous la proposition de M^{me} Véronique Neuville, appuyé par M. Jean Beaulieu, le budget 2018-2019 du comité de parents de la CSMV est adopté.

Adoptée à la majorité

10. PROJET CENTRE-VILLE DE LONGUEUIL

Le vice-président M. Nicolas Brosseau présente un projet de la Ville de Longueuil dans lequel il serait question de construire une école dans une tour résidentielle (<https://www.longueuil.quebec/fr/centre-ville>). La CSMV n'aurait pas été consultée pour l'élaboration de ce projet. On aimerait que le CP se prononce sur ce projet, particulièrement celui de construire une école dans une tour. Les représentants sont mal à l'aise à se prononcer sur ce projet maintenant, ne connaissant pas le projet. Des informations seront transmises dans le courriel de suivi.

11. SOUS-COMITÉS DE TRAVAIL DU COMITÉ DE PARENTS

L'exécutif émet le souhait de voir de 3 à 4 parents s'impliquer sur les différents sous-comités. Les différentes invitations seront envoyées par courriel.

11.1 Communications

Le sous-comité communication en est un permanent. Son objectif est d'analyser l'opportunité de développer de nouveaux outils pour diffuser les informations ou les outils. La page [Facebook du comité de parents](#) est bien en place, mais plusieurs autres projets peuvent être mis sur pied.

11.2 Politique de remboursement du comité de parents

Il s'agit d'un comité ad-hoc. Ce sous-comité sera chargé de rédiger une politique de remboursement du comité de parents qui sera entérinée par le conseil des commissaires, afin de permettre une pleine indépendance financière.

11.3 Calendrier et horaire scolaires

La structure de ce sous-comité reste à déterminer. L'objectif est d'établir un forum afin d'analyser ce qui existe déjà ailleurs et ce qui pourrait être fait ici en terme d'aménagement de l'horaire et du calendrier scolaire afin qu'ils reflètent mieux la réalité d'aujourd'hui.

11.4 Régie interne

Il s'agit d'un comité ad-hoc. Ce sous-comité sera chargé de finaliser une version consensuelle de régie interne pour le CP de la CMSV afin de remplacer la version quelque peu désuète en place. Cette version sera ensuite vérifiée par la FCPQ et en fin de processus adoptée par le CP de la CSMV.

12. PROGRAMME DE FORMATIONS

Sous la proposition de M. Olivier Bourreau, le point est reporté à la prochaine rencontre.

13. PAROLES

13.1 Aux représentants de la FCPQ

Le premier conseil se tiendra les 16 et 17 novembre 2018.

13.2 Aux parents-commissaires

La dernière rencontre du conseil des commissaires s'est tenue le 22 octobre 2018.

Il fut entre autres question du lancement du [PEVR](#). Lien vers présentation YouTube du PEVR : <https://www.youtube.com/watch?v=CvxSO5VShM>.

Présentation des états financiers 2018-2019

13.3 Aux représentants du CCSEHDAA

Il n'y a pas encore eu de rencontre du CCSÉHDAA.

13.4 Au représentant du comité sur le transport

On demande aux représentants de faire parvenir les problématiques soulevées à leur école à l'exécutif du comité de parents : comitedeparentscsmv1@gmail.com.

13.5 Au trésorier

M. Olivier Bourreau n'a pas d'autres points à ajouter.

13.6 À la secrétaire

La secrétaire est absente.

13.7 Aux représentants

Des représentants aimeraient avoir des précisions sur les frais qui peuvent leur être exigés pour les sorties pédagogiques et non pédagogiques. La question sera posée à M^e Brunelle. L'avis juridique a été donné aux directions, mais n'est pas nécessairement clair.

Une représentante demande des références d'entreprises spécialisées en rénovation de cour d'école. L'école Rabeau vient justement de terminer la rénovation de sa cour.

13.8 Au public

Il n'y a pas de public présent.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 45.

*Ce procès-verbal a été rédigé par Geneviève Brochu,
secrétaire du comité de parents de la CSMV*

Ida Francoeur, présidente

Tyna Phaneuf, secrétaire exécutive